

Protocole sanitaire applicable à compter du 22 juin 2020

à destination des familles

Le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

La principale évolution concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles ainsi que le traçage des cas et des contacts.

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe classe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et ces derniers doivent porter le masque dans la classe. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

① Le rôle des parents avant l'arrivée au collège :

Les parents jouent un rôle essentiel. Dans la version assouplie du protocole le rôle des parents reste inchangé.

Les parents sensibilisent leur enfant aux gestes barrières et à la distanciation physique.

Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez lui ou dans la famille ou de fièvre supérieure à 37,8°C. **Les parents doivent vérifier la température de leur enfant chaque matin avant le départ pour le collège.**

Les parents doivent mettre à disposition de leur enfant au moins deux masques.

L'élève doit être muni d'un masque pour rentrer au collège.

Il conservera ce masque jusque dans la salle de classe. Le port du masque « grand public » étant obligatoire lors des déplacements dans le collège, les élèves pourront enlever le masque en classe seulement si la distanciation d'un mètre est effective.

En fonction des effectifs présents, il ne sera pas possible de maintenir la distanciation physique d'au moins un mètre dans de nombreuses salles. Dans ce cas, les élèves auront l'obligation de porter un masque en classe.

Dans le cas contraire, les élèves pourront enlever le masque. Ils devront disposer d'une pochette plastique pour conserver le masque pendant les cours. Ils ne seront pas autorisés à déposer leur masque sur la table.

Les élèves porteront obligatoirement un masque pour se rendre en classe, en récréation ou au réfectoire par exemple. Cela signifie que dès que l'élève quitte la salle de classe il doit porter un masque.

Après le repas l'élève utilisera le deuxième masque donné par la famille.

Il est donc nécessaire de fournir **deux sacs plastiques ou sacs de congélation** aux enfants. Le premier pour garder en toute sécurité le masque de rechange dans le cartable et le deuxième pour conserver en toute confiance le masque usagé s'il est en tissu.

Pour les masques usagés jetables, les élèves utiliseront des poubelles spécifiques prévues à cet effet dans le collège.

Pour les élèves qui intégreraient le collège pour la première fois, deux masques fournis par le Ministère de l'Education Nationale (masque « grand public » catégorie 1 lavable 20 fois) leur seront remis.

Avant le départ pour le collège, les parents doivent s'assurer que leur enfant dispose d'un paquet de mouchoirs jetables et d'une bouteille d'eau.

En effet, les élèves ne peuvent pas s'échanger des mouchoirs et il est **interdit de boire au robinet des sanitaires**.

Pour les cours d'EPS, les élèves doivent venir, dès le matin, en tenue de sport (jogging et baskets) car les vestiaires ne seront pas accessibles. La distanciation physique ne pouvant pas être respectée du fait de la superficie de la pièce, les vestiaires filles et garçons sont condamnés.

Il est conseillé de prévoir, en plus, dans le cartable, un livre, une BD, un manga,....

En cas de suspicion de la Covid-19, l'élève est isolé dans une salle dédiée à l'infirmerie et la famille s'engage à venir le récupérer immédiatement.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

② *L'entrée au collège :*

A la descente de bus, les élèves se dirigent vers la grille du collège **en respectant la distanciation physique d'un mètre**.

Ils sont accueillis par un personnel du collège qui les oriente directement vers les salles de classe en empruntant l'escalier A (près de la loge). **Ils utiliseront automatiquement le gel hydro-alcoolique qui sera mis à leur disposition, s'ils n'en possèdent pas, à l'entrée de la salle de classe.**

La désinfection des mains est obligatoire.

Les élèves ne peuvent pas se rendre dans la cour pour déposer des affaires dans les casiers (casiers condamnés).

Le protocole sanitaire strict qui est appliqué au collège ne permet pas une désinfection quotidienne des casiers.

Le nettoyage intensif plusieurs fois par jour est réservé aux sanitaires, locaux, salles de classe, réfectoire, bancs dans la cour....

Un **sens unique de circulation** des élèves est établi, et il devra être impérativement respecté.

③ Les cours en salle de classe :

Le protocole de distanciation physique d'un mètre sera respecté scrupuleusement dans chaque salle.

Chaque classe a une salle attribuée pour l'ensemble des heures de cours. Les élèves ne changeront pas de salle quelle que soit la discipline enseignée. Ce sont les enseignants qui se déplaceront de salle en salle.

Les élèves auront une place déterminée dans la salle et ils devront la garder tout le temps.

La mise à disposition d'objets partagés (livre, feuille, calculatrice, crayon, ...) au sein d'un même groupe classe est permise uniquement lorsqu'une désinfection quotidienne est possible.

④ Les récréations :

Avant de descendre en récréation **les élèves devront remettre le masque s'ils l'avaient enlevé** et utiliser du **gel hydro-alcoolique**, fourni par le collège s'ils n'en ont pas, afin de se nettoyer les mains.

Les récréations sont maintenues mais de manière décalée dans le temps pour éviter un afflux d'élèves dans le couloir.

Un sens de circulation est prévu pour descendre en récréation. Les élèves utilisent **l'escalier B** (celui du milieu du bâtiment qui mène directement dans la cour).

Dans la cour de récréation, les élèves devront rester par groupe classe. Il s'agit de limiter le brassage des élèves et les croisements entre élèves de classes ou de niveaux différents.

A la fin de la récréation, chaque élève remonte en classe et utilise le gel hydro-alcoolique dans la salle de classe.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

La mise à disposition d'objets partagés (ballon, corde, jeux, ...) au sein d'un même groupe classe est permise uniquement lorsqu'une désinfection quotidienne est possible.

⑤ La restauration :

Avant de sortir de la salle de classe pour se rendre au réfectoire, **les élèves doivent remettre le masque s'ils l'avaient enlevé** et s'assurer qu'ils prennent avec eux le sac avec le masque de remplacement pour l'après midi et la bouteille d'eau pour pouvoir boire pendant la pause méridienne après le repas.

Il est fortement conseillé de prévoir, pour la pause méridienne, une casquette ou un chapeau pour le cas où il ferait très chaud.

Lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter la distance d'au moins un mètre avec les autres classes.

Le passage à la demi-pension sera **échelonné dans le temps**.

Plusieurs services seront organisés. Chaque service permettra aux élèves de plusieurs classes de déjeuner au réfectoire en même temps tout en restant par groupe classe. La distanciation physique d'au moins un mètre entre les classes sera respectée. Entre les services un nettoyage des tables sera effectué.

Les élèves doivent obligatoirement **se laver les mains avec du savon** à l'entrée du réfectoire et utiliser les essuies mains mis à leur disposition.

Ils suivent le fléchage pour aller récupérer le **plateau repas qui sera au préalable préparé** par les agents du collège. Ils auront juste à rajouter le plat chaud sur le plateau et éventuellement l'entrée ou le dessert.

Les brocs d'eau seront déjà disposés sur les tables et remplis par les personnels du collège.

Les élèves seront positionnés par rangée de table en fonction de leur classe. Ils ne pourront pas se mélanger aux autres classes.

Le micro ondes prévu pour réchauffer les plats est strictement interdit.

A la fin du repas, **après avoir utilisé le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition, les élèves mettent le nouveau masque** puis déposent et vident leur plateau comme d'habitude au fond du réfectoire.

Ils **se rendent ensuite aux sanitaires pour se laver les mains**.

Les élèves demi-pensionnaires qui ne souhaiteraient pas déjeuner au collège, sont tenus d'en informer, au préalable, l'établissement. Dans ce cas, la famille doit venir récupérer son enfant à la grille du collège.

⑥ *L'infirmierie :*

L'élève qui est souffrant ne doit pas se rendre à l'infirmierie accompagné par un autre élève comme d'habitude. Il sera conduit par un adulte du collège.

L'infirmière accueillera l'élève souffrant et l'orientera vers la salle dédiée à cet effet si « cas suspect de Covid 19 ».

⑦ *Le départ du collège :*

Les régimes de sorties 1, 2 et 3 (comme indiqués sur le carnet de correspondance) sont de nouveau applicables. Les élèves montreront leur carnet à la grille afin de vérifier leur régime.

Il est indispensable que les élèves vérifient qu'ils sont en possession de leur carnet de correspondance quand ils viennent au collège.

A 17h, les élèves quitteront le collège en respectant la distanciation physique nécessaire et se dirigeront soit vers les bus scolaires soit vers le parking des familles.

Les élèves qui rentrent à pied ou en bus de ville partiront directement. Ils pourront quitter le collège à la fin de l'emploi du temps de la journée en respectant la distanciation physique.

Les élèves transportés par les bus du Conseil Départemental (même régime 3) ne seront pas autorisés à quitter le collège avant 17h si l'emploi du temps de leur classe se termine avant sauf si un responsable légal vient les récupérer.

Aucun attroupement devant l'établissement n'est autorisé.

⑧ Le nettoyage et la désinfection :

Les salles de classes, (sol, tables, chaises, ordinateurs, ...), les sanitaires ainsi que les points de contact des bâtiments (poignées de portes, interrupteurs, fenêtres...) sont nettoyés et désinfectés tous les jours et plusieurs fois par jour si nécessaire.

Les locaux sont ventilés et aérés plusieurs fois par jour.

⑨ L'information, la formation et la communication :

La formation au port du masque, gestes barrière, distanciation physique, lavage des mains sera poursuivie auprès des élèves qui intègrent le collège pour la première fois par l'infirmière du collège.

Le rôle des parents est primordial quant à l'explicitation de ces règles aux enfants et à leur nécessaire respect dans un environnement collectif.

⑩ Le cadre organisationnel et pédagogique :

Le collège accueille les élèves le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 17h00 (selon ses horaires habituels).

Le mercredi, l'établissement reste ouvert mais ne peut pas recevoir les élèves.

L'assouplissement du protocole sanitaire nous permet d'accueillir tous les élèves sur tous les niveaux à compter du 22 juin 2020.

Tous les élèves d'une même classe seront regroupés. Les emplois du temps seront identiques pour tous les élèves de la classe. Il n'y aura plus de groupe.

Chaque classe est affectée à une salle et chaque élève à une table dans la salle. La classe ne se déplace pas. Ce sont les enseignants qui circulent dans les différentes salles en fonction de leurs cours.

La présence des élèves en classe étant devenue obligatoire, les enseignants qui seront présents au collège ne pourront plus assurer la continuité pédagogique en distanciel par classe virtuelle.

Les absences des élèves doivent obligatoirement être justifiées auprès de l'établissement.